

## **Avis adopté**

Séance plénière du 14 juin 2023

### *Les recommandations du CESE pour un contrat ambitieux entre l'agriculture et la société française*

#### **Déclaration du groupe des Outre-mer**

La crise sanitaire que nous avons traversée récemment nous a rappelé combien l'agriculture avait un rôle de pilier dans la société française. Elle a aussi révélé l'insuffisante production locale de denrées alimentaires et la dépendance de certaines régions envers l'import.

Dans les Outre-mer, cette crise sanitaire et les conséquences de la guerre en Ukraine, ont un effet de loupe sur notre dépendance du fait du poids des importations dans nos économies.

Les enjeux de l'alimentation dans nos territoires se posent à la fois en termes quantitatifs, structurels que conjoncturels. Singulièrement, les agricultures ultramarines souffrent de difficultés liées à la taille des exploitations agricoles, à la forte concurrence en provenance des pays des ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), au déficit de diversification et de structuration des filières.

Ces territoires ont aussi privilégié les cultures traditionnelles, piliers de l'économie. Indéniablement, la filière banane, canne, sucre, rhum et bagasse représente un atout essentiel dans la balance commerciale ultramarine. De plus, l'agriculture dans son ensemble représente entre 1,7 % et 4,4 % du PIB selon les régions et jusqu'à 7 % de l'emploi alors que l'agroalimentaire est le premier employeur industriel.

Néanmoins, aujourd'hui, les Outre-mer doivent répondre prioritairement aux enjeux prioritaires de diversification mais surtout de structuration des filières animales et végétales.

Les défis à relever ont été posés par plusieurs politiques publiques notamment par les États Généraux de l'Alimentation, la loi EGalim, les Assises des Outre-mer ou encore les objectifs Trajectoire Outre-mer 5.0

Comme le rappel, la contribution de la Délégation aux Outre-mer, l'ambition dans nos territoires consiste à concilier compétitivité agricole, performance environnementale et aménagement du territoire, mais ces mutations ne se décrètent pas. Elles doivent se faire progressivement en tenant compte de la fragilité économique de nos agriculteurs et des difficultés quotidiennes qu'ils doivent affronter.

Toutefois, sans être contradictoire, ces plans et projets se succèdent aussi rapidement que les Gouvernements. Souvent les politiques publiques des uns annihilent ceux des autres.

Le Pacte agricole que souhaite le Gouvernement doit répondre pour les Outre-mer au triptyque :

→ d'impulser la diversification agricole pour aller vers davantage d'autosuffisance alimentaire en approvisionnant les marchés locaux en produits frais ;

→ poursuivre la diminution considérable d'intrants pour éviter la pollution des sols. Cette nouvelle approche suppose des efforts de recherche et développement répondant ainsi au souci de modernisation et de sécurité alimentaire indispensable pour les populations;  
→ résoudre les enjeux qui restent à régler comme la question du foncier agricole, le statut des agriculteurs, l'installation des plus jeunes d'entre eux.

Cependant, cette stratégie exige surtout une véritable décision politique de réorienter les aides notamment la part du POSEI consacrée aux filières de diversification.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.